

Elèves à besoins spécifiques

L'objectif des mesures de soutien et des aménagements scolaires est de compenser – autant que possible – les conséquences qu'un trouble, une déficience motrice, sensorielle ou intellectuelle, une maladie invalidante ou un handicap peuvent avoir sur le parcours scolaire d'un.e étudiant.e.

La compensation des désavantages porte sur l'aménagement des conditions dans lesquelles se déroule un apprentissage ou une évaluation, et non sur une adaptation des objectifs d'apprentissage ou de formation ni sur une dispense de notes ou de disciplines. Dès lors, les aménagements ne peuvent altérer la possibilité de vérifier l'atteinte des objectifs d'apprentissage.

Les soutiens et aménagements scolaires répondent aux critères de la compensation des désavantages spécifiés dans la [Directive Soutiens et aménagements scolaires](#) (D-E-DIP.02) disponible sur ge.ch.

Conformément à la directive, les responsables légaux, ou l'élève/apprenti.e s'il-elle est majeur.e, doivent **soumettre une demande d'aménagements** à la direction d'établissement, en s'adressant directement à la personne en charge des élèves à besoins spécifiques, **avant le 31 octobre**.

Au-delà de ce délai, la direction d'établissement peut, dans des situations exceptionnelles, considérer des demandes pour des troubles diagnostiqués tardivement.

La demande doit inclure les documents suivants :

pour les étudiant.e.s avec troubles dys- et TSA:

- une demande de mesures d'aménagements;
- un *Formulaire attestation de trouble – proposition de mise en place d'aménagements scolaires* rempli par le spécialiste et téléchargé à partir du site du [Service de pédagogie spécialisée](#) (SPS)

pour les autres étudiant.e.s à besoins spécifiques, y compris celles et ceux avec TDA/H:

- une demande de mesures d'aménagements;
- une attestation médicale de la/du spécialiste décrivant la situation de l'étudiant.e et proposant des aménagements de manière détaillée.

Vous trouverez des informations complémentaires et d'autres documents relatifs aux élèves, étudiant.e.s, apprenties et apprentis à besoins spécifiques sur le site [Cap Intégration](#).

Responsable à l'ECGA : Nicolas Bulliard (nicolas.bulliard@edu.ge.ch)